PARTICULIERS

VOS TARIFS AU QUOTIDIEN

CONDITIONS TARIFAIRES EN VIGUEUR AU 1ER AVRIL 2026

Tarifs en euro TTC lorsque la TVA est applicable

NORMANDIE

Clécy

Extrait Standard des tarifs*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de service (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) (Crédit Agricole en Ligne)	**GRATUIT** Hors coût du fournisseur d'accès internet
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	**GRATUIT**
Tenue de compte	**2€ / mois** Soit pour information **24€ / an**
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) Mastercard standard / VISA Classic	**48€ / an**
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) Mastercard standard / VISA Classic	**48€ / an**
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) L'Autre Carte	**19,65€ / an**
Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	**1€ / retrait** à partir du **5ème retrait /mois**
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement SécruriCOMPTE Plus	**2€ / mois** Soit pour information **24€ / an**
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) • En agence (format papier) • En ligne via le site CAEL ou l'application Ma Banque	 **5€ / virement** **GRATUIT**
Prélèvement • Frais par paiement d'un prélèvement SEPA • Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	 **GRATUIT** **GRATUIT**
Commission d'intervention • Par opération • Plafond journalier • Plafond mensuel	 **8€** **8€** **80€**

***** Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard de tarifs.

Sommaire

Extrait standard des tarifs P.2

Ouverture, Fonctionnement et suivi de votre compte P.5

Ouverture, Transformation, Clôture
Relevés de compte
Tenue de compte
Services en agence
Frais de recherche de documents
Le change

Banque à distance P.8

Abonnement à des services de banque à distance
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation ou la gestion du compte par SMS ou par mail

Vos moyens et opérations de paiement P.10

Cartes
Virements
Prélèvements SEPA / TIP SEPA
Chèques

Offres groupées de service P.17

Offre Prestige / Premium / Essentiel / EKO
L'offre destinée à la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer Module Budget Protégé

Irrégularités et Incidents P.23

Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents de paiement

Cette plaquette tarifaire comprend les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt, ainsi que les principales conditions tarifaires applicables aux autres opérations, produits ou services. Votre conseiller ou votre agence est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences ou sur notre site Internet credit-agricole.fr/ca-normandie (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).

Cette plaquette tarifaire comprend les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt, ainsi que les principales conditions tarifaires applicables aux autres opérations, produits ou services. Votre conseiller ou votre agence est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences ou sur notre site Internet credit-agricole.fr/ca-normandie (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).

Découvert et Crédits P.25

Découverts
Crédits à la consommation
Crédits immobiliers

Epargne et placements financiers P.28

Epargne bancaire
Placements financiers

Offres pour les jeunes P.33

Opérations à l'étranger P.34

Chèque
Autres opérations

Assurances et Prévoyance P.35

Assurance pour vous et vos proches
Assurance pour vos biens
Assurance pour vous protéger au quotidien
Assurance de la Banque au quotidien

Succession P.37

Autres services P.38

Mon Sécuricoffre+
Protection des particuliers
Magazines

Les offres qui ne sont plus commercialisées : P.40

Les offres groupées de services : Le compte à composer, les comptes services, Offre Globe Trotter
Tenue de compte : Forfait des opérations courantes
Les cartes qui ne sont plus commercialisées

Résoudre un litige P.50

Abbaye aux hommes

● *Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.*

Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Ouverture, Transformation, Clôture

➢ Ouverture / Clôture de compte ▲ ➢ Transfert de compte dans une autre agence de Crédit Agricole ➢ Changement d'adresse ▲● ➢ Service d'aide à la mobilité bancaire ➢ Frais de désolidarisation du compte joint compte débité des frais : compte modifié suite à désolidarisation ou retrait	**GRATUIT**
Ouverture de compte de campagne électorale	**200€**
▲ **Services bancaires de base** fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier mentionnés par le symbole ▲	
➢ L'ouverture, la tenue et la clôture du compte, ➢ Un changement d'adresse par an, ➢ La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, ➢ La domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, ➢ L'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, ➢ Des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, ➢ Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, ➢ Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.	**GRATUIT**

(1) Les e-relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet « Crédit Agricole en Ligne », à la rubrique e-Documents.

Falaise

(2) Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

Relevés de compte

	Papier	e-relevé[1]
Relevé mensuel▲ ● ➢ regroupement de plusieurs relevés dans une même enveloppe ➢ un relevé et une enveloppe/compte	GRATUIT 3,54 €/relevé	GRATUIT GRATUIT
Relevé par quinzaine (2 par mois)	1,37 €/relevé	GRATUIT
Relevé décadaire (3 par mois)	1,37 €/relevé	GRATUIT
Réédition d'un relevé de compte par un conseiller (au-delà de 10 relevés selon devis)	5 €/relevé	GRATUIT
Relevé mensuel de compte en braille	GRATUIT	
Relevé annuel des frais	GRATUIT	GRATUIT
Relevé global des avoirs (épargne/crédit)	11,64€ / an	
Relevé de frais sur instruments financiers	GRATUIT	GRATUIT

Tenue de compte

Tenue de compte▲●	2€ / mois soit 24€ / an
Frais de gestion de compte inactif [2]▲ ●	30€ /an
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire▲●	GRATUIT

Si vous détenez une offre groupée de services, vous ne payez pas de frais de tenue de compte.

(1)Délivrance dans une agence de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie ou dans une agence d'une autre Caisse régionale du Crédit Agricole, d'une carte de retrait d'espèces en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de Caisse régionale du Crédit Agricole.

Trouville

(2) Document hors relevé de compte et Imprimé Fiscal Unique.

Services en agence

Versement d'espèces▲ ●	**GRATUIT**
Remise de chèque(s) ▲ ●	**GRATUIT**
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ▲● Dans l'agence teneur de compte (ou autre agence si service indisponible) Dans une autre agence de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie	**3€/retrait** **3€/retrait**
Retrait d'espèces de dépannage [1] Dans l'agence teneur de compte (ou autre agence si service indisponible) Dans une autre agence de la Caisse régionale de Crédit Mutuel de Normandie Dans une agence d'autres Caisses régionales de Crédit Agricole	**3€/retrait** **3€/retrait** **22,25€/retrait**
Frais de Location de coffre - fort Très petit Petit Petit / moyen Moyen Grand Très grand Location saisonnière (toutes tailles) Frais d'ouverture de coffre pour perte de clés ou en déshérence	 **91,55€ / an** **91,55€ / an** **133,40€ / an** **143,60€ / an** **173€ / an** **266,8€ / an** **22,6€ / mois** **Soit 271,20€ /an** **Selon devis et coût réel**

Frais de recherche de documents[2]

Frais de recherche de documents (notamment chèques, autres pièces de caisse, contrats de prêt et tout autre document y figurant…) Forfait jusqu'à 10 photocopies	**17 €**
Au-delà	**Sur devis**
Frais de recherche complexe de documents (recherche de documents spécifiques non accessibles directement dans le système d'information, et/ou, la recherche d'archives sur plusieurs années précédentes, qui concerne tous les types de documents)	**Sur devis**

Cité de la mer - Cherbourg

(1) L'utilisation de l'application nécessite la détention préalable d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole En Ligne.

(2) Conditions en vigueur au 02/06/2025.

(3) Offre réservée aux titulaires majeurs d'un compte de dépôt particulier ouvert dans une Caisse régionale du Crédit Agricole et d'un accès au service de banque à distance par Internet. L'utilisation du service Wero nécessite l'acceptation des Conditions générales d'utilisation Ma Banque, un enrôlement au service Wero, la détention d'un smartphone compatible et un numéro de téléphone ou une adresse e-mail fiabilisé. Il permet de réaliser des virements instantanés SEPA entre particuliers dans la limite de 500€ par envoi d'argent et des plafonds de l'utilisateur fixés dans sa Convention de compte. Le bénéficiaire doit être enregistré dans l 'annuaire Wero.

Le change

Billets de banque (Opération minimum de 20€) – Autres devises	
Rachat au client / Vente	**1% du montant, min 6,50€**

Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) Téléchargement et accès gratuit. (Hors coût du fournisseur d'accès à Internet)

Internet

Service de banque à distance par internet Crédit Agricole En Ligne (CAEL) comprenant ▲● ➢ La consultation des comptes ➢ La réalisation des virements entre vos comptes ➢ La souscription de produits et services par signature électronique		**GRATUIT**
Service de banque à distance par internet Crédit Agricole En Ligne Part RIB comprenant ➢ Les services inclus dans CAEL ➢ + les virements externes SEPA		**GRATUIT**
Accès aux opérations de Bourse par Internet		**Se reporter à la rubrique « Ordres de Bourse : achat et vente en France »**
	Application **MA BANQUE** [1] qui comprend ➢ le service WERO[2] qui permet d'envoyer de l'argent entre Particuliers par l'utilisation du numéro de téléphone mobile ➢ le service d'agrégation de compte qui permet d'accéder aux informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques	**GRATUIT**
Application Paiement Mobile dédiée aux paiements sécurisés chez les commerçants acceptant la carte sans contact [3]		**GRATUIT**

Téléphone avec Filvert Service vocal

Accès au service de consultation par téléphone de mon compte : **02 31 55 24 24**	**GRATUIT**

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte ou la gestion du compte par SMS ou par mail

Mini-relevés (maximum 2/semaine)	**3,10 € forfait / mois (soit 37,20€/an)**
Alerte achat à distance	**GRATUIT**
Alerte écopage (mensuelle)	
Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur	
Alerte solde disponible (hebdomadaire)	
Alerte souplesse du découvert (mensuelle)	
Alerte temps réel de gestion	
Alerte SMS solde débiteur et rejet d'opérations	

Le logo vous indique que toutes nos cartes disposent de la fonctionnalité sans contact.

Pour toute souscription d'une seconde carte de paiement sur un même compte (exclues L'Autre Carte) réduction de 50% sur la cotisation de la carte la moins chère.

Pour les offres cartes destinées aux jeunes, vous reporter à la rubrique « les offres pour les jeunes » (page 34).

(1) Les cartes Cartwin sont des cartes associées à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elles portent la mention « Carte de CREDIT » au recto. Le client peut choisir si ses opérations sont débitées au comptant ou à crédit directement imputées sur le crédit renouvelable auquel la carte est rattachée. Les retraits au comptant sont toujours débités immédiatement sur le compte associé. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client : carte à débit immédiat : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client au jour le jour. La carte Cartwin porte en sus la mention « DEBIT ». carte à débit différé (pour la Mastercard Cartwin et la Gold Mastercard Cartwin uniquement) : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue.

Le montant de la cotisation est hors cout du crédit.

Vos moyens et opérations de paiement

Cartes de paiement et de retrait

Cotisation carte

	Catégories de carte	
	Débit immédiat	**Débit différé**
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) ➢ L'autre Carte ▲● ➢ L'autre Carte Majeurs protégés ▲	**19,65€ / an** **19,65€ / an**	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) ➢ Mastercard à autorisation systématique ➢ Mastercard eko	**35,30€ / an** **41,80€ / an**	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale) ➢ Mastercard standard ou Visa Classic ➢ Gold Mastercard ou Visa Premier ➢ World Elite Mastercard ➢ Visa Infinite	**48€ / an** **147€ / an**	**48€ / an** **147€ / an** **333,50€ / an** **333,50€ / an**
	Paiement comptant à débit immédiat	**Paiement comptant à débit différé**
Carte de crédit associée à un crédit renouvelable ➢ Mastercard Cartwin[1] ➢ Gold Mastercard Cartwin[1]	**48€ / an** **147€ / an**	**48€ / an** **147€ / an**

Eglise Saint Pierre – Caen

Paiement par carte

Paiement par carte **en euro** [1] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) ● Paiement par carte **en devises** dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) **Autres paiements par carte** [2] Mastercard standard, Visa, Gold Mastercard, Visa 1er, Mozaïc, World Elite Mastercard, Visa Infinite ➢ Frais de conversion monétaire[3]	**GRATUIT**

Le paiement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifications que les paiements par carte.

(1) Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en Leu roumain (conformément au règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021).

(2) Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021.

(3) L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur :
https://www.credit-agricole.fr/content/dam/assetsca/cr866/npc/documents/tarifs/2020/frais-de-conversion-monetaire-2020.pdf

Arromanches

Retrait d'espèce par carte au distributeur automatique de billets

Retrait d'espèces par carte en euro [1] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) (y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro)		**GRATUIT**
	Du Crédit Agricole	D'une autre banque
➢ Carte Prélude ➢ L'autre Carte ● ➢ L'autre Carte Majeurs Protégés	**GRATUIT**	**1€/retrait dès le 1er retrait**
➢ Mastercard à autorisation systématique ➢ Mastercard standard ou Visa Classic ➢ Mastercard Cartwin ➢ Mozaïc	**GRATUIT**	**1€/retrait dès le 5ème retrait par mois**
➢ Mastercard EKO ➢ Gold Mastercard ➢ Visa Premier ➢ Gold Mastercard Cartwin ➢ World Elite Mastercard ➢ Visa Infinite	**GRATUIT**	**GRATUIT**

(1) Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en Leu roumain (conformément au règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021).

Beuvron en Auge

(1) L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples surs : https://www.credit-agricole.fr/content/dam/assetsca/cr866/npc/documents/tarifs/2020/frais-de-conversion-monetaire-2020.pdf

Retrait d'espèce par carte au distributeur automatique de billets - suite

Retrait d'espèces par carte en devises (dans et hors Espace Economique Européen)	
Cartes Mastercard standard, Visa, Gold Mastercard, Visa 1er, Mozaïc, World Elite Mastercard, Visa Infinite : ➢ Frais fixes ➢ Frais proportionnels au montant du retrait ➢ Frais de conversion monétaire [1]	**GRATUIT**

Autres services par carte

Envoi de la carte en recommandé simple (frais de poste inclus) à la demande du client	**9,55€**
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	**1,15€**
Réédition du code confidentiel (envoi par courrier ou sms)	**11,10€**
Modification des plafonds d'utilisation à la demande du titulaire de la carte en ligne	**GRATUIT**
Modification des plafonds d'utilisation à la demande du titulaire de la carte jusqu'à 2 mois, par conseiller (en agence, par téléphone ou mail)	**5€**
Frais d'opposition de la carte par le titulaire	**GRATUIT**
Verrouillage temporaire de la carte (carte égarée) sur les interfaces digitales et agences	**GRATUIT**

Virements

Virement SEPA *

Opération libellée en euro à destination et en provenance d'un prestataire de service de la zone SEPA. Les virements SEPA peuvent être classiques ou instantanées [1]. Emission d'un virement SEPA classique ou instantané ▲●

EMISSSION VIREMENT SEPA OCCASIONNEL ou PERMANENT	VIA INTERNET	PAR UN CONSEILLER
Frais par virement occasionnel / permanent		
➢ Entre vos comptes détenus au sein de la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel Normandie	GRATUIT	GRATUIT
➢ Vers un compte d'une autre banque (y compris LCL et les Caisses Régionales hors Normandie)	GRATUIT	5€

VIREMENT SEPA PERMANENT	VIA INTERNET	PAR UN CONSEILLER
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	5€
Modification d'un virement permanent	GRATUIT	5€
Emission d'un virement Instantané SEPA	GRATUIT	

**Pays de la zone SEPA (cf. carte en p. 48) :*

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie ,Chypre (partie grecque), Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède.

- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.

- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.

- Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey, Ile de Man, le Vatican et Andorre.

- Royaume-Uni

(1) Le virement SEPA classique est exécuté dans un délai de 1 à 3 jours ouvrables. Le virement SEPA instantané est exécuté immédiatement, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Opération libellée en devises ou en euro hors SEPA

Les opérations en devises supportent des commissions de change de 0,10% avec un montant minimum de 18,55€. La commission de change est gratuite pour les émissions de virements non SEPA en devises jusqu'à 200€ ou contre-valeur.
Pour tout virement en devises effectué au sein de l'EEE (cf. carte page 48), les frais sont partagés entre le donneur d'ordre qui supporte les frais d'émission facturés par sa banque et le bénéficiaire qui supporte les frais de réception facturés par sa banque.

(1) Offre réservée aux titulaires majeurs d'un compte de dépôt particulier ouvert dans une Caisse régionale du Crédit Agricole et d'un accès au service de banque à distance par Internet. L'utilisation du service Wero nécessite l'acceptation des Conditions générales d'utilisation Ma Banque, un enrôlement au service Wero, la détention d'un smartphone compatible et un numéro de téléphone ou une adresse e-mail fiabilisé. Il permet de réaliser des virements instantanés SEPA entre particuliers dans la limite de 500€ par envoi d'argent et des plafonds de l'utilisateur fixés dans sa Convention de compte. Le bénéficiaire doit être enregistré dans l 'annuaire Wero.

Virement SEPA SUITE

Via le service de banque à distance par Internet Crédit Agricole En Ligne – Site Internet **www.credit-agricole.fr/ca-normandie**	
Frais par virement occasionnel vers un compte hors Caisse régionale	**GRATUIT**
Via WERO[1] – Application Ma Banque	
Frais par virement occasionnel	**GRATUIT**
Réception d'un virement SEPA ▲●	**GRATUIT**
Réception d'un virement Instantanée SEPA ▲●	**GRATUIT**
Demande de rappel de virement/virement instantanée SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	**11,4€**

Virement NON SEPA

EMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA OCCASIONNEL	VIA INTERNET	PAR UN CONSEILLER
Frais proportionnels par virement		
Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale	**11,40€**	**13,60€**
Vers un compte d'une autre banque	**15,45€**	**18,55€**
EMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA PERMANENT		
Frais de mise en place d'un virement non SEPA permanent	**5€ / opération**	
Frais proportionnels par virement Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale Vers un compte d'une autre banque	**13,60€** **18,55€**	
RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA ▲●		
Frais par virement	**23,80€**	

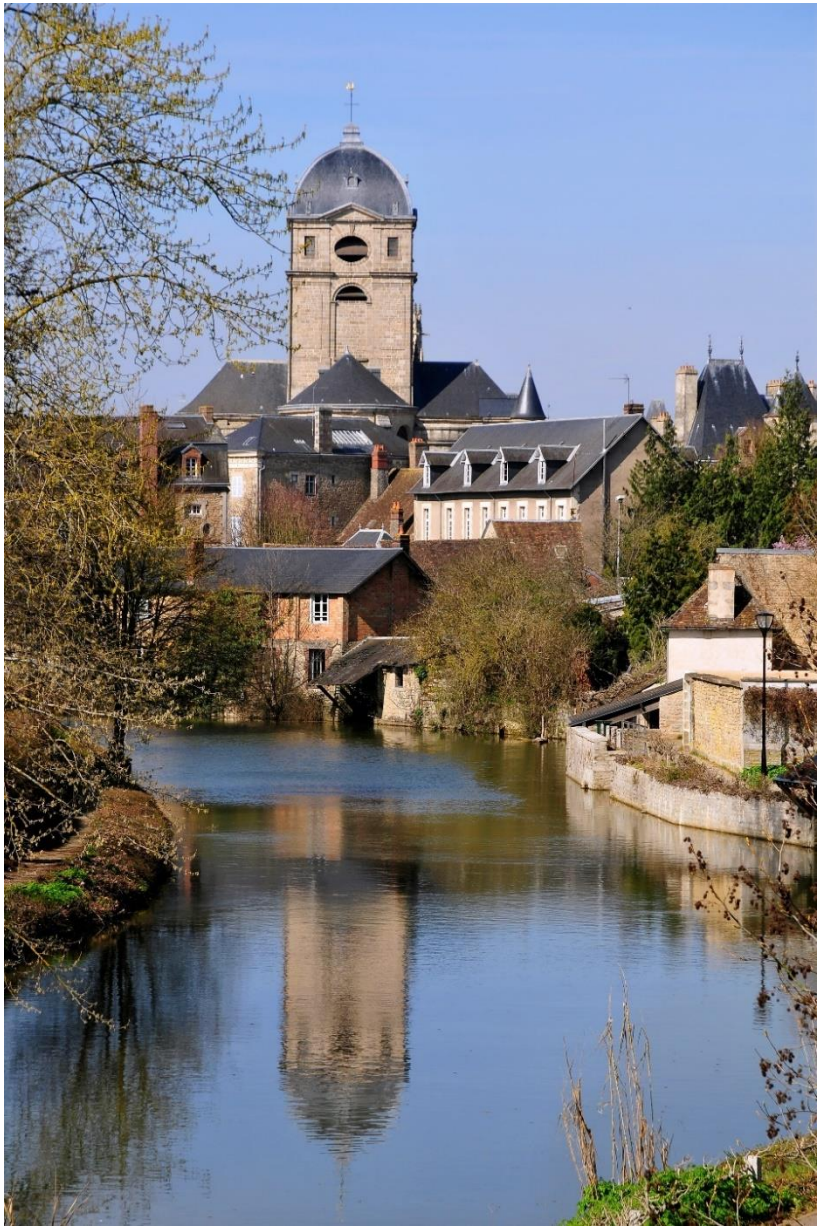

Alençon

Prélèvements SEPA/TIP SEPA	
Révocation et opposition de prélèvement SEPA	GRATUIT
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲●	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲●	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲●	
Information premier prélèvement SEPA	1,13€/mois Soit 13,56€ /an

Chèque	
Paiement d'un chèque	GRATUIT
Remise de chèque(s) sur le compte ▲●	
Chéquier remis en agence	
Date de valeur chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte. La date de valeur est la date prise en compte pour le calcul des intérêts débiteurs	J+1
Frais d'envoi de chéquier à la demande du client : ➢ sous pli ordinaire, dès le 1er chéquier par an ➢ en recommandé simple ➢ en envoi sécurisé à l'étranger en DHL	 1,15€ 9,50€ Selon poids
Frais d'opposition chèque(s) / chéquier(s) par l'émetteur	18,20€
Frais d'émission d'un chèque de banque▲	16,30€

Offres groupées de services

Arromanches

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément.

Avantages tarifaire supplémentaires :

Pour toute souscription d'une seconde offre groupée de service Prestige, Premium ou Essentiel : 50% de réduction sur la formule la moins chère pour les plus de 30 ans.

Suite des services en page suivante

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. A défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

Cotisation à une offre groupée de services

	Offre Prestige	Offre Premium	Offre Essentiel	Offre EKO
Prix des offres				
18 – 25 ans	15€/mois	5€/mois	3€/mois	2€/mois
26 - 30 ans	23€/mois	9€/mois	6€/mois	
> 30 ans	33€/mois	16€/mois	10€/mois	
Gestion du compte				
Tenue de compte	✓	✓	✓	✓
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	✓	✓	✓	✓
E-relevé mensuel	✓	✓	✓	✓
Moyens et opérations de paiement				
Fourniture d'une carte de paiement internationale	World Elite ou Visa Infinite Uniquement débit différé	Gold Mastercard ou Visa 1er Débit Immédiat ou Différé	Mastercard Standard ou Visa Classic Débit immédiat ou Différé	Mastercard EKO à autorisation systématique
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	✓	✓	✓	⊗
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	✓	✓	✓	✓

	Offre Prestige	Offre Premium	Offre Essentiel	Offre EKO
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	✓	✓	✓	✓
Émission et réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent	✓	✓	✓	✓
Émission et réception d'un virement Instantané SEPA	✓	✓	✓	✓
Émission et réception d'un virement non SEPA	**Illimité**	**10/an**	⊗	⊗
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	✓	✓	✓	✓
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA [1]	✓	✓	✓	✓
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	✓	✓	✓	✓
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	✓	✓	✓	⊗
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	✓	✓	✓	⊗
Frais d'émission d'un chèque de banque	**Illimité**	**3/an**	**1/an**	⊗
Retrait d'espèce par carte[2]				
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie	✓	✓	✓	✓
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	✓	✓	✓	✓

(1) Sauf gratuité imposée par la loi

(2) Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Suite des services en page suivante

	Offre Prestige	Offre Premium	Offre Essentiel	Offre EKO
Retrait d'espèces en euro ou en devises, dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	✓	✓	✓	✓
Retrait d'espèces en devises, hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement	**Illimité**			
Paiement par carte [1]				
En euro dans un pays de l'EEE	✓	✓	✓	✓
En devises dans ou hors pays de l'EEE	**Illimité**			
Assurance de la Banque au Quotidien				
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE [2]	**Sécuricompte PREMIUM**	**Sécuricompte PREMIUM**	**Sécuricompte PLUS**	⊗
SécuriWEB PREMIUM	✓	✓	⊗	⊗
Commission d'intervention [3]				
Commission d'intervention	**12/an**	**12/an**	**12/an**	⊗

(1) Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

(2) Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence grave. L'assurance Sécuricompte ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

(3) Les commissions perçues par les établissements de crédits ne peuvent pas dépasser par compte bancaire un montant de 8€ par opération et 80€ par mois.

Suite des services en page suivante

	Offre Prestige	Offre Premium	Offre Essentiel	Offre EKO
Merci pour l'info version numérique				
Accès au service de renseignements Merci pour l'info	**Illimité**	**Illimité**	**2 demandes /an**	⊗
Accès aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr	**Illimité**	**Illimité**	**Illimité**	⊗
Accès aux versions numériques	**8 titres : Merci pour l'info, Santé Magazine, Détente & Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents**	**Le magazine Merci pour l'info (12numéros/an) dont ses guides pratiques**		⊗

L'offre eko n'inclut pas d'autorisation de découvert : *le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision. En cas de non-régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients eko se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients eko est le suivant :*

- *Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : 22€/chèque*
- *Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : 42€/chèque*

Tous les produits, services et opérations non – listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre eko sera résilié, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard Eko, de souscription d'une carte complémentaire et de souscription d'une autorisation de découvert. En cas de résiliation de l'offre eko, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraine l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate de barème tarifaire en vigueur à la date de résiliation.

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière :
Le Compte à Composer Module Budget Protégé[1]

Le Socle	**1€/mois**
Tenue de compte	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne PART RIB (option virements externes)/Titres	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail : • alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
Module Budget Protégé	
Ouverture et clôture de compte	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'autre carte »	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte solde disponible (1fois/semaine)	
Exonération des frais de dysfonctionnement *	
2 chèques de banque par mois	
Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)	
Un changement d'adresse par an	
Versement d'espèces en agence	
Retrait d'espèce en agence sans émission de chèque	

(1) En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du Code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

** l'ensemble des frais exonérés :*

- *Les commissions d'intervention*
- *Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision*
- *Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé*
- *Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision*
- *Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision*
- *Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision*
- *Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques*
- *Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire*
- *Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.*

Haras du pin

Les opérations réalisables en autonomie depuis votre espace personnel ou l'application Ma Banque seront facturées **si elles sont réalisées par** un conseiller en agence ou à distance (par téléphone ou par mail) :

Si vous êtes détenteurs d'une offre groupée de services telles que les offres **Prestige, Premium, Essentiel, Eko** ou d'une offre qui n'est plus commercialisée (Compte à composer, Comptes Services, disponibles à la page 43), les opérations listées ci-dessous resteront gratuites même si réalisées par un conseiller :

- Réédition relevée de compte
- Modification plafond des cartes
- Mise en place / Modification virement permanent en agence
- Rejet prélèvement
- Retrait dépannage

Si vous ne détenez pas d'offre groupée de services, chacune de ces opérations réalisées par un conseiller en agence ou à distance sera facturée **5 euros (sauf retrait dépannage 3 €/retrait)** selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées.

Pour les paiements par carte dont le montant est inférieur à 10 € et réalisés lorsque le compte se trouve en situation de découvert non autorisé ou au-delà du découvert autorisé, il n'y a pas de commission d'intervention.

(1) Si mesure exécutoire inopérante (sans provision) plafond de 20 €.

Château de Caen

(2) Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable et s'il y a lieu la commission d'intervention. Frais non prélevé en cas de nouveau(x) rejet(s) du même chèque dans les 30 jours suivant premier rejet.

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention	
Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...	
➢ Plafond par opération ➢ Plafond par journalier ➢ Plafond mensuel	**8€** **8€** **80€**
Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du Code monétaire et financier pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base.	
➢ Plafond par opération ➢ Plafond par journalier ➢ Plafond mensuel	**4€** **4€** **20€**
Opérations particulières	
Frais de retour (client inconnu à l'adresse)	**18,90€**
Frais de recherche d'adresse par intervenant spécialisé	**79,94€**
Frais par saisie attribution ou conservatoire [1]	**87,94€**
Frais par paiement direct de pension alimentaire	**87,94€**
Frais par saisie administrative à tiers détenteur [1]	**10% du montant dû au Trésor public, dans la limite d'un plafond de 87,94€**
Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire	**20€ / chèque**
Incidents de paiement	
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non - autorisé	**8€**
En cas d'interdiction bancaire : Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	**29,10€**
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	**8€**
Forfait des frais par chèque rejeté pour défaut de provision [2] ➢ Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € ➢ Montant du chèque supérieur à 50 €	 **30€ / chèque** **50€ / chèque**

(1) Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.

Saint Cénerie -Le-Gérei

Incidents et paiement SUITE	
Frais par ordre de paiement rejeté pour défaut de provision [1] ➢ Si paiement < 20 € ➢ Si paiement ≥ 20 €	**Montant du paiement** **20€**
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	**GRATUIT**
Frais par rejet de prélèvement rejeté pour défaut de provision [1] ➢ Si paiement < 20 € ➢ Si paiement ≥ 20 €	**Montant du paiement** **20€**
Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision ➢ Si paiement < 20 € ➢ Si paiement ≥ 20 €	**Montant du paiement** **20€**
Plafonds spécifiques	
Plafond de frais applicables pour les frais suivants : ➢ Les commissions d'intervention ➢ Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ➢ Les frais de lettre d'information préalable pour compte débiteur non autorisé ➢ Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ➢ Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de prévision ➢ Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ➢ Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques ➢ Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire ➢ Les frais d'opposition (blocage) de la carte bancaire par la banque	
Plafond de frais d'incidents applicable, aux clients identifiés comme éligibles à l'« Offre spécifique clients fragiles » au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du Code monétaire et financier : ➢ Détenteurs de l'offre spécifique CAC Module Budget Protégé ➢ Non détenteurs de l'offre spécifique CAC Module Budget Protégé	 **GRATUIT** **25€/mois**
Plafond de frais d'incidents pour les autres clients	**80€/mois**

Découverts et Crédits[1]

Découvert	
Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)	
Taux débiteur annuel [(a)]	**Indice de référence + marge [(b)]**
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal [(c)]	**Plafond du taux règlementaire [(d)]**
Autorisation de découvert remboursable dans un délai d'un mois	
Taux débiteur annuel	**NOUS CONSULTER**
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	**Plafond du taux règlementaire**
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	**Taux de découvert non convenu**
Frais de dossier / de mise en place ou de renouvellement	**GRATUIT**
Assurance facultative en couverture du découvert SécuriTRESORERIE[2]	**Fonction du montant du découvert**
Crédits à la consommation	
Crédit renouvelable	
Crédit Renouvelable : Supplétis Le taux débiteur annuel et le TAEG (Taux annuel effectif global) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit.	**NOUS CONSULTER**
Peuvent être associées au Crédit Renouvelable : Supplétis ➢ une carte Cartwin adossée à un compte de dépôt pour des paiements ou des retraits au comptant en France et à l'étranger (sous réserve que l'équipement électronique utilisé par votre commerçant le permette) et à un crédit renouvelable pour des paiements ou des retraits à crédit en France uniquement. ➢ une assurance emprunteur [3]	**NOUS CONSULTER**
Frais de dossier	**GRATUIT**

(1) Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.

(a) Le taux des intérêts débiteurs varie en fonction du montant du découvert, de la durée du découvert, et de votre situation personnelle..

(b) Dans la limite du taux d'usure applicable, en vigueur à la date de l'opération.

(c) Le TAEG applicable et appliqué est indiqué sur le relevé de compte.

(d) Taux de l'usure calculé par la Banque de France et publié trimestriellement au Journal Officiel en fonction du montant du découvert (barème tarifaire trimestriel affiché et à disposition dans votre agence)

(2) Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p.37

(3) Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de Predica, voir rubrique « Assurance et Prévoyance : mentions légales » p37

(1) Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de Predica, voir rubrique « Assurance et Prévoyance : mentions légales » p37

(2) Non applicable pour certains prêts règlementés, dont prêt à taux zéro, ECO-PTZ, prêt épargne logement

Château de Caen

Crédit à la consommation amortissable à taux fixe	
Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.	
Prêt à la consommation Auto, Travaux, Personnel	**NOUS CONSULTER**
Eco-PTZ	
Eco-prêt « Habiter Mieux ou sérénité »	
Regroupements de crédits (Regroupement dans un seul prêt de différents crédits à la consommation)	
Prêt Rachat de crédit	
Nantissement de produits financiers	
Assurance Emprunteur [1]	
Frais de dossier [2] Montant minimum	**1% du capital emprunté** **75€**
Crédits immobiliers	
Prêt à Taux Zéro (PTZ)	**NOUS CONSULTER**
Eco-PTZ	
Prêt à l'accession sociale (PAS)	
Prêt Épargne Logement	
Facilimmo (prêt à taux fixe ou révisable, amortissable ou in fine)	
Crédit relais	
Assurance Emprunteur [1]	
Frais de dossier [2] Montant minimum Montant maximum sur le prêt PAS	**1% du capital emprunté** **650€** **500€**

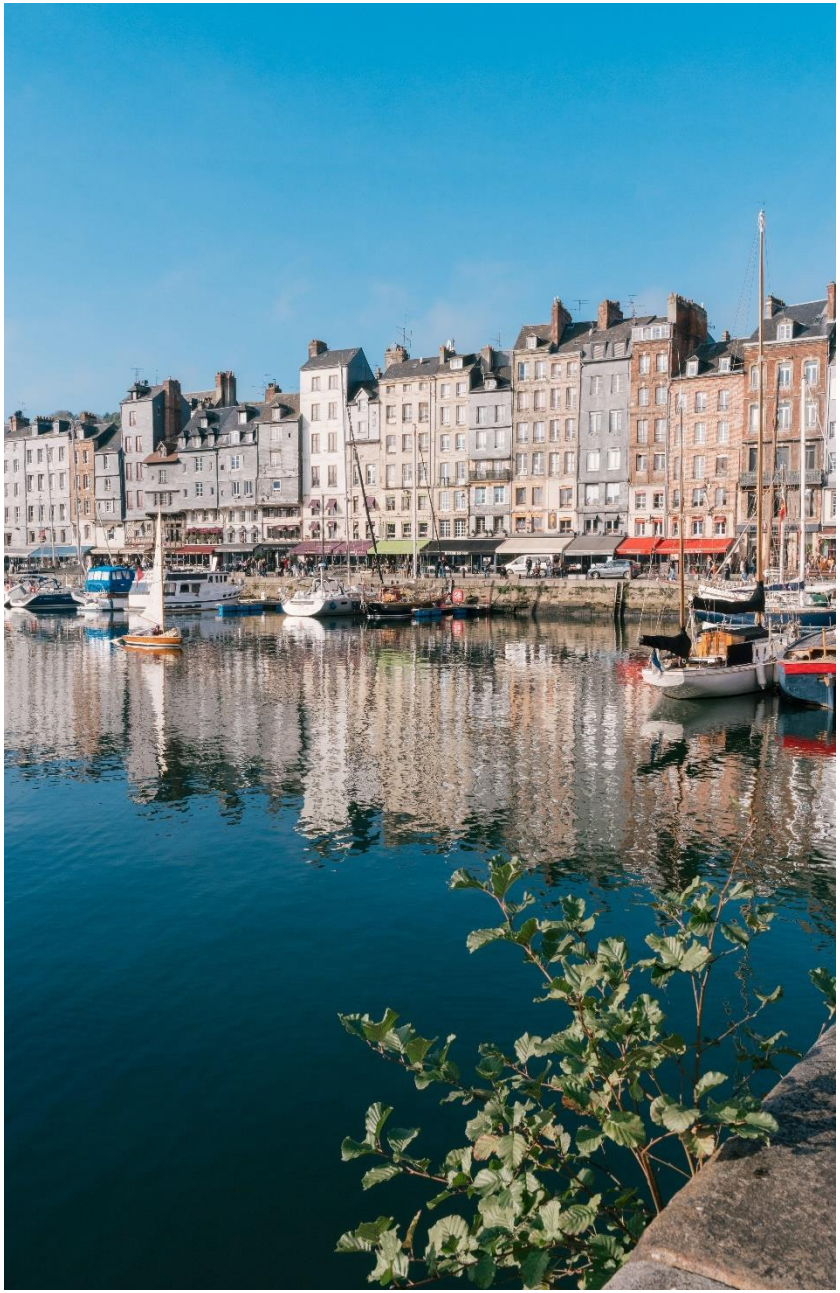

Honfleur

Autres opérations liées aux crédits	
Modification de la date d'échéance	**49€**
Modification de garantie	**NOUS CONSULTER**
Attestations diverses liées au prêt	**26€**
Lettre d'Information annuelle des cautions	**GRATUIT**
Réaménagement de prêt ➢ Frais de dossier ➢ Minimum	 **1% du capital emprunté** **550€**
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises avant le 01/07/2016	**28€**
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises à compter du 01/07/2016	**GRATUIT**
Mainlevée totale ou partielle de garantie (hypothèque)	**193€**
Report d'échéance	**NOUS CONSULTER**
Frais de rédaction d'avenant (hors réaménagement et désolidarisation) - Taux 1% du Capital Restant dû ➢ Minimum ➢ Maximum	 **188€** **554€**
Frais de désolidarisation de prêt : Taux 1% du Capital Restant dû ➢ Minimum ➢ Maximum	 **188€** **354€**
Frais de renouvellement Offre de Contrat Crédit	**18€**
Cautions bancaires : Frais de dossier (forfait) Commissions au taux de 1 % du montant cautionnée l'an	**68,50€**
Formalisation de garantie : ➢ Gage et nantissement ➢ Nantissement titres et assurances vie (produits Crédit Agricole Normandie) ➢ Nantissement titres et assurances vie (produits extérieurs)	 **100€** **GRATUIT** **200€**

Abbaye aux hommes

(1) Contrat souscrit auprès de PREDICA , voir rubrique « Assurance et Prévoyance : mentions légales » p36

Epargne et Placements financiers

Epargne bancaire	
Transfert de compte vers une autre banque Livrets et assimilés	**GRATUIT**
Transfert de compte vers une autre banque : PEL, CEL, PEP et PEP Orchestral	**106,10€**
Mandat d'épargne - Mandat d'épargne + ➢ Tandem ➢ Tandem +	**21,90€/an** **26€/an**
Epargne disponible	
Livret A, Compte sur livret, Compte Epargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret Codebis, Livret d'Epargne Populaire, Livret Engage Sociétaire, Livret Projet Agri	
➢ Ouverture	**GRATUIT**
➢ Taux brut en vigueur	**NOUS CONSULTER**
Epargne moyen/long terme	
Les dépôts à terme et Plan Épargne Logement	
➢ Ouverture	**GRATUIT**
➢ Taux brut en vigueur	**NOUS CONSULTER**
L'assurance vie et le Plan d'Épargne Retraite (PER) [1] ➢ Droits d'entrée ➢ Rémunération ➢ Frais de gestion	**NOUS CONSULTER**
Recherche contrat Epargne et Assurance Vie : Demande copie de relevé annuel de compte épargne, contrat Assurance Vie	**27,70€ pour les 10 premiers relevés** **1,60€ / relevé supplémentaire**

Phare de Gatteville

(1) Votre conseiller se tient à votre disposition pour vous renseigner.

Placements financiers **Les frais relatifs aux PEA et PEA-PME sont régis par l'article D. 221-111-1 du code monétaire et financier**	
Opérations diverses sur titres	
Ouverture d'un compte-titres / PERI titres ou d'un PEA/PEA-PME	**GRATUIT**
Frais de transfert de compte-titres / PERI Titres Vers une autre Caisse régionale	**GRATUIT**
Frais de transfert de compte-titres / PERI Titres ➢ Par compte ➢ Par ligne de titres (cotés/non cotés)	**120,40€** **23,50€**
Frais de transfert de PEA / PEA - PME Vers une autre Caisse régionale	**GRATUIT**
Vers une autre banque : ➢ Par ligne de titres cotés ➢ Par ligne de titres non cotés	**Dans la limite d'un plafond de 120,40€** **15,45€** **22,50€**
Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique	**17,10€**
Frais de recherche titres, par année de recherche	**17,60€**
Mise en nominatif administré (excepté titre Crédit Agricole)	**37,25€**
Mise en nominatif pur (excepté titre Crédit Agricole)	**60,40€**
Autre cas de traitement des ordres (ex: gré à gré)	**1,2% du montant** **Maximum 500€**
Service « Pôle Bourse »	**GRATUIT**
Convention « Gestion conseillée » [1]	**A partir de 75€/trimestre** **Selon l'offre choisie**
Mandats de gestion	**NOUS CONSULTER**

(1) Limités à 0,5% du montant de l'opération pour les titres cotés si elle est réalisée par voie dématérialisée, et à 1,2% dans les autres cas, plafonds non applicables pour les titres cotés hors UE et EEE. Frais de marché en sus, variables selon le lieu d'exécution

Bayeux

Ordres de Bourse : achat et vente en FRANCE		
	PEA / PEA - PME	**Compte titres / PERI Titres**
PAR INTERNET : Invest'Store Initial [1]		
Abonnement au service Invest'Store INITIAL	**GRATUIT**	**GRATUIT**
Actions et obligations françaises	**0,5% du montant de l'ordre**	**0,6% du montant de l'ordre, Minimum 10,75€**
PAR INTERNET : Invest'Store INTÉGRAL [1]		
Abonnement au service Invest'Store Intégral ➢ Moins de 12 ordres de Bourse /an ➢ A partir de 12 ordres de Bourse / an	**96€** **GRATUIT**	
➢ Ordre ≤ à 1 100 €	**0,5% du montant de l'ordre maxi 1€**	**Forfait 1 €**
➢ Ordre > à 1 100 €	**0,12 % du montant de l'ordre**	
ORDRES PASSÉS PAR LE CENTRE D'APPELS TÉLÉPHONIQUES (02 54 81 57 75) [2]		
Frais proportionnels sur le montant de l'ordre	**1,2%**	-
Obligations, Actions, bons de souscription, ETF et assimilés :		**1,20% du montant de l'ordre Minimum 16,70€ Frais fixes à la ligne : 5,55€**
Droits d'attribution et droits de souscription :		**1,20% du montant de l'ordre Minimum 6,60€**
SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (SRD)		
➢ Frais proportionnels sur le montant de la position par jour de portage ➢ Montant minimum ➢ Frais d'accès au service SRD (refacturation des frais d'intermédiaire)		**0,03%** **6,90€** **4,70€/mois**

(1) Hors OPC négociables avec un marché réglementé (ex : ETF)

Deauville

(2) Frais de marché en sus, variables selon le lieu d'exécution

Ordres de Bourse : achat et vente en France « SUITE »		
FRAIS SUR ACTIONS NON COTEES		
➢ Souscription / Acquisition : Compte Titres / PERI Titres / PEA / PEA -PME ➢ Augmentation de capital ➢ Cession ➢ Autres opérations et enregistrement de dividendes		**1,2% du montant Maximum 500€**
OPÉRATIONS SUR SICAV ET FCP - Hors droits d'entrée [1]		
Crédit Agricole	**GRATUIT**	
Non Crédit Agricole	PEA / PEA - PME	Compte titres et PERI Titres
	1,20% du montant de l'ordre	**43,05€ + droits inhérents au produit**
Ordres de Bourse sur bourses étrangères		
	PEA / PEA - PME	**Compte titres / PERI Titres**
PAR INTERNET [2] :		
Actions et obligations étrangères (sur le montant de l'ordre)	**0,50%**	**0,60% avec un minimum de 44,15€**
ORDRES PASSÉS PAR LE CENTRE D'APPELS TÉLÉPHONIQUES (02 54 81 57 75)[2]		
	PEA / PEA - PME	**Compte titres / PERI Titres**
➢ Frais proportionnels sur le montant de l'ordre ➢ Frais fixe à la ligne ➢ Avec un minimum de	**1,2%**	**1,2%** **5,55€** **44,15€**

Comptes inactifs

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- *les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucuns frais ni commission : Livret A, Compte sur Livret d'épargne populaire, Plan d'épargne populaire, Livret jeune, Livret de Développement Durable et Solidaire, Plan et Compte d'épargne logement ;*
- *pour les comptes PEA, PEA-PME et les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif ;*
- *pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 €.*

Droits de garde *(Prélevés au cours du 1er trimestre sur la base de la valeur des titres détenus au 31 décembre de l'année précédente)*		
Pour les détenteurs du service de banque à distance **Invest Store Intégral** :		**GRATUIT**
PAR AN ET PAR COMPTE		
Frais de tenue de compte ➢ Uniquement détenteur de Parts Sociales ➢ Compte titres ➢ PEA / PEA – PME – PERI Titres	**GRATUIT** **32,55€** **GRATUIT**	
	PEA / PEA – PME Compte Titres Gestion libre	
	Valeurs CA	**Valeurs hors CA**
Commission proportionnelle au montant du portefeuille ➢ Obligations et OPCVM ➢ Titres nominatifs, Lignes étrangères ➢ Autres valeurs	**0,12 %** **0,35 %** **0,25 %**	**0,25 %** **0,35 %** **0,25 %**
Frais fixes par ligne : Gratuit pour les actions du Crédit Agricole SA et les parts sociales (de Caisses Locales du Crédit Agricole Normandie) Maximum de perception par compte titre, par PEA et par PEA-PME : **445 €**	**2,25€**	PEA / PEA-PME : **5€** Compte Titres gestion libre : **6,70€**
TRANSACTION SUR L'OR	**NOUS CONSULTER**	

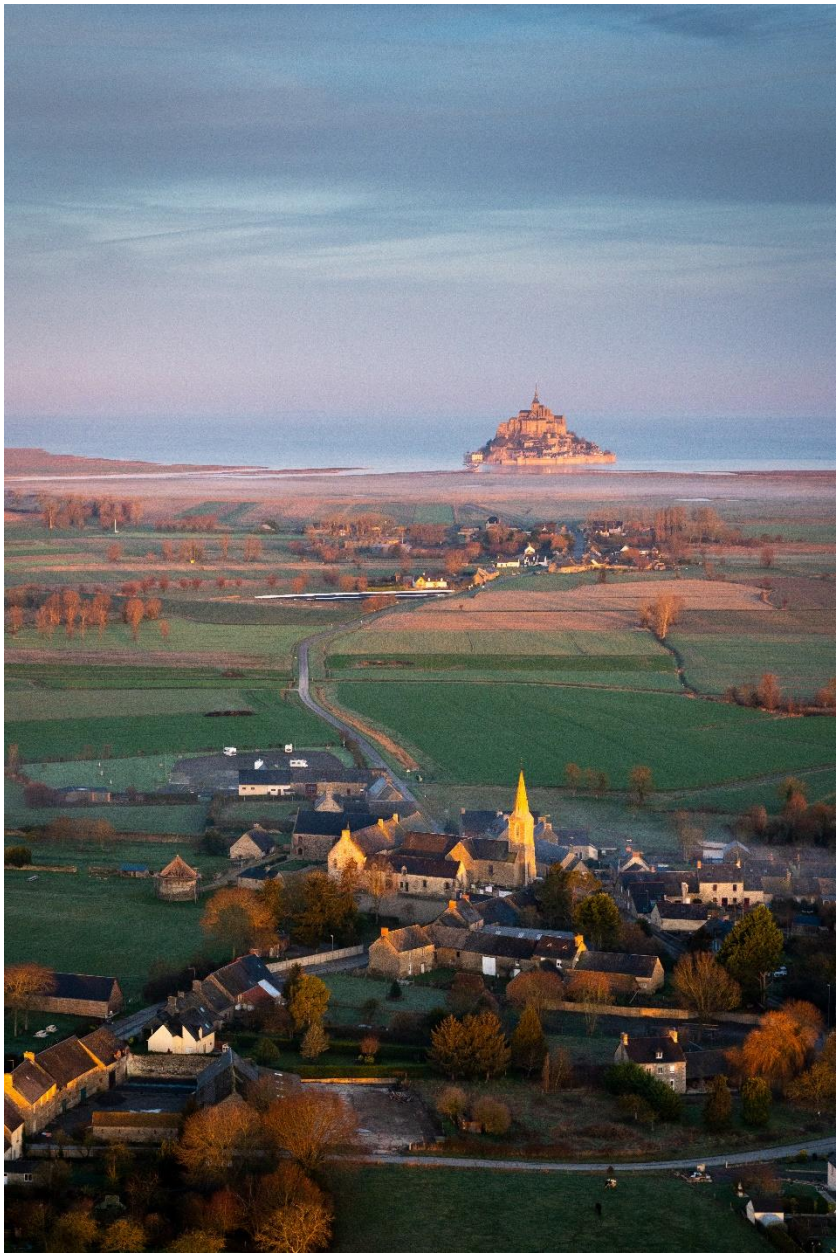

Mont Saint Michel

Offres pour les jeunes

Ces offres sont destinées aux jeunes dans les limites d'âge indiquées

Cotisation carte pour les 10/17 ans Retraits d'espèces par carte au distributeur automatique de billets : voir pages 12 et 13.	
Fourniture d'une carte de débit Mastercard Mozaïc Black *Carte de paiement internationale à autorisation systématique*	**GRATUIT, puis 12€/an à partir de 18 ans** Gratuité des frais de paiement par carte en France ou à l'étranger hors frais qui peuvent être appliqués par la banque adverse. Gratuité des retraits au distributeur du Crédit Agricole et **5 retrait/mois** d'une autre banque au-delà 1**€/retrait** **10-17 ans Gratuité** ➢ Modification des plafonds d'utilisation ➢ Réédition du code confidentiel

Cotisation une offre groupée de services – voir page 17			
	Offre Essentiel	Offre Premium	Offre Prestige
18-25 ans (inclus)	**3€ /mois**	**5€/mois**	**15€/mois**
26-30 ans (inclus)	**6€/mois**	**9€/mois**	**23€/mois**

Incidents et irrégularités	
Commission d'intervention (jusqu'à 25 ans) Réduction sur les plafonds de commission d'intervention prévu à la rubrique irrégularités et incident (cf. Page 23)	**50%**
Crédits	
Prêt Permis à 1€ par jour (jusqu'à 25 ans) Prêt étudiant (jusqu'à 30 ans) Projet jeune (jusqu'à 30 ans)	**NOUS CONSULTER**
Epargne et placements financiers	
Droits de garde (compte – titres , PEA / PEA-PME) jusqu'à 30 ans Droits de garde PERI Titres	**GRATUIT**
Assurances	
Assurance Multirisque Habitation Assurance Santé des étudiants à l'étranger	**NOUS CONSULTER**

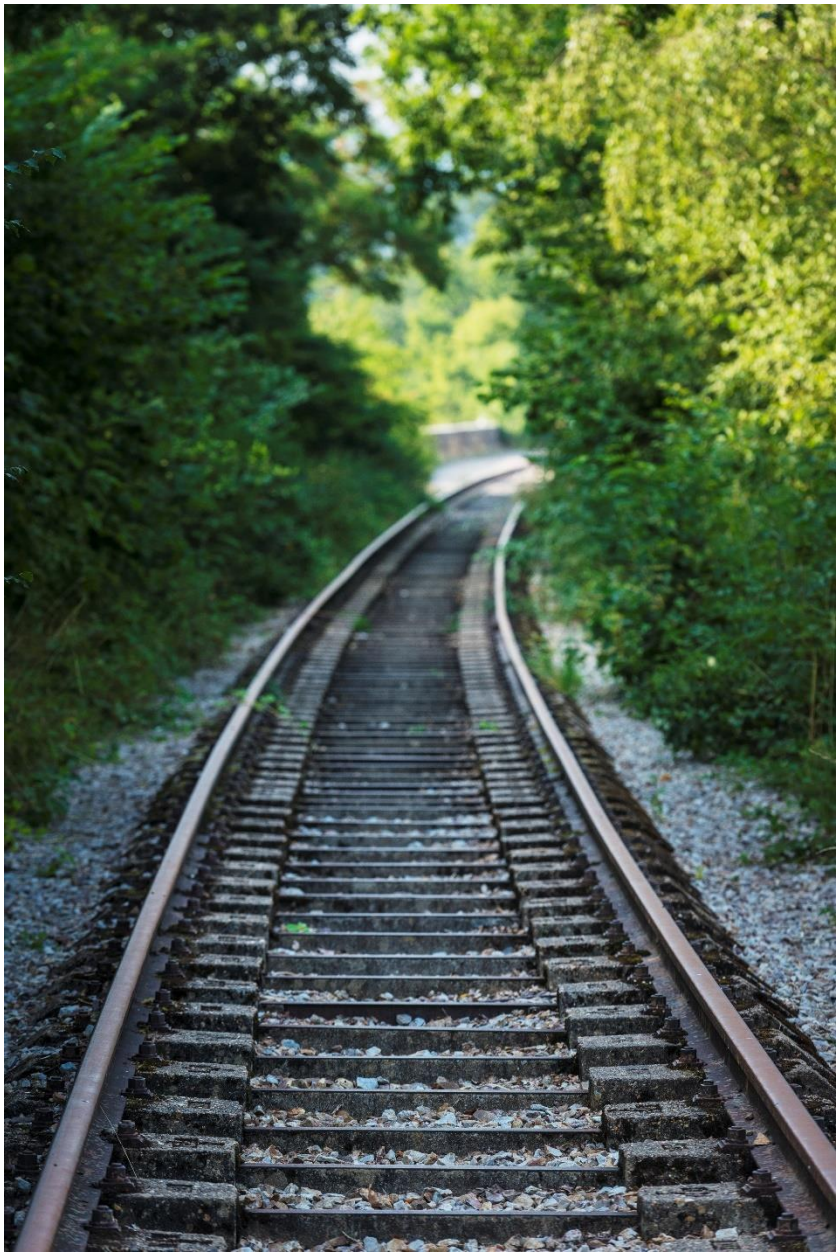

Suisse Normande

Opérations à l'étranger

Chèque	
Encaissement d'un chèque sauf bonne fin ➢ Frais proportionnel à l'opération ➢ Minimum	**0,10% du montant** **33,10€**
Encaissement d'un chèque crédit après encaissement ➢ Frais proportionnel à l'opération ➢ Minimum	**0,10% du montant** **36,80€**
Frais de paiement de chèque émis à l'étranger	**48,50€**
Frais d'émission de chèque de banque international	**41,20€**
Autres opérations à l'étranger	
Virements : voir pages 14 et 15	
Paiements et retraits par carte : voir page 11,12 et 13	
Les opérations (chèques exclus) d'un montant inférieur à **76,00€** hors SEPA ou équivalent devises sont facturées au prix forfaitaire de	**10,90€**
Commission de personnalisation ou d'enrichissement de données	**17,70€**
Opérations de change sur devises Commission de change (se cumule avec les autres commissions) ➢ Frais proportionnel à l'opération ➢ Minimum	**0,10% du montant** **18,45€**
Frais de tenue de compte actif en devise	**30 € / mois** **Soit 360€ / an**
Règles communes à toutes les opérations internationales	
Frais d'avis de sort, prorogation, acceptation, impayé ou réclamation sur portefeuille (effets-remises documentaires)	**51,40€**
Frais d'impayé sur dépôt de chèque impayé	**150,25€**
Frais d'impayé sur dépôt de chèque étranger	**150,25€**
Frais d'amendements, corrections, messages aux banques étrangères	**17,50€**

Assurances et Prévoyance

(1) Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence grave. L'assurance Sécuricompte ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

Granville

Assurance pour vous et vos proches		
➢ L'assurance complémentaire santé ➢ L'assurance des accidents de la vie ➢ L'assurance dépendance ➢ L'assurance décès ➢ L'assurance obsèques		**NOUS CONSULTER**
Assurance pour vos biens		
➢ L'assurance automobile ➢ L'assurance multirisque habitation ➢ L'assurance garantie locative ➢ L'assurance deux roues ➢ L'assurance tous mobiles		**NOUS CONSULTER**
Assurance pour vous protéger au quotidien		
La protection juridique		**NOUS CONSULTER**
Assurance emprunteur		**Nous Consulter**
Assurance de la Banque au Quotidien		
	Standard	**Premium**
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : **Sécuricompte**[1]	**24€ / an / compte**	**50,40€ / an / compte**
SécuriWEB	**15€ / an /compte**	**30€ / an / compte**
PRIX	**TRANCHES DE DÉCOUVERT**	
SécuriTRESORERIE (dénommé **SécuriCOMPTE** Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit jusqu'au 31/12/2016		
16,20€ / an / compte	**≤ 300€**	
24€ / an / compte	**De 301 € à 2 000€**	
36€ / an / compte	**> 2 000 € Plafond d'indemnisation : 3 000 €/sinistre/an**	
SécuriTRESORERIE (dénommé **SécuriCOMPTE** Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit jusqu'au 01/01/2017		
16,20€ / an / compte	**≤ 300€**	
24€ / an / compte	**De 301 € à 2 000€**	
36€ / an / compte	**> 2 000 € Plafond d'indemnisation : 3 000 €/sinistre/an**	

Honfleur

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE : mentions légales

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 022 868 (www.orias.fr).
Les contrats sont souscrits auprès des entreprises suivantes, régies par le Codes des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 :

- ***PACIFICA S.A.*** *au capital entièrement libéré de 442 524 390,00 euros. Entreprise régie par le Code des assurances -Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865.*
  Les contrats d'assurance dommages
  Le risque Perte d'emploi
- ***PREDICA - S.A.*** *au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris*
  Les contrats d'assurance décès et d'assurance dépendance.
  Les contrats Financement Obseques (contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam).
  Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation.
- ***CAMCA Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole*** *- Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.*
  Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, SécuriBUDGET, SécuriPROTECTION, SécuriEPARGNE, SécuriLIVRETS, SécuriZEN, SécuriCOMPTE Découvert et SécuriTRESORERIE
- ***EUROP ASSISTANCE*** *- Société Anonyme au capital de 48 123 637 €, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numero 451 366 405, sise 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS. Les prestations d'assistance des contrats « Garantie Assistance décès », « Vers l'Autonomie Assistance » et « Assistance Obseques ».*
- ***APRIL*** *- S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727. Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (HYPERLINK « http://www.orias.fr »www.orias.fr). Les contrats d'assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans. Produit conçu et géré par APRIL International Care France et assuré par Axerai Prévoyance (pour la garantie frais de santé et individuelle accident), Chubb Européen Group SE (pour les garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locatives et assurance bagages) et Soucia PJ (pour la garantie assistance juridique). NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.*
- ***PREVISEO OBSEQUES SA*** *au capital de 500 000€, siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, 409 866 RCS Paris. (Pour la garantie assistance juridique). NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.*
  Les prestations d'assistance et des contrats « Assistance Obsèques »

(*) Le montant des avoirs pris en compte pour les frais d'ouverture et de traitement du dossier de succession correspond à 100 % des avoirs des comptes individuels et à 50 % des avoirs des comptes joints, à la date du décès (y compris les comptes ouverts au nom du défunt pour un usage professionnel).
(**) Le montant total des soldes des avoirs est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs. Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte. Le montant des avoirs pris en compte pour les frais d'ouverture et de traitement du dossier de succession correspond à 100% des avoirs des comptes individuels et à 50% des avoirs des comptes joints, à la date du décès.

Succession

Frais facturés pour les successions ouvertes jusqu'au 31 mars 2026.*(*)*	
Frais d'ouverture et de traitement de dossier de succession ≥ 10 000 €	**1% des avoirs** **Maximum 630€**
Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes à compter du 1er avril 2026 [1].*(**)*	
Mineurs et Majeurs moins de 26 ans	**GRATUIT**
Majeurs plus de 26 ans	
Montant total des soldes des avoirs < 10 000 €	**GRATUIT**
Montant total des soldes des avoirs > ou = 10 000€ En cas de justification par l'héritier de sa qualité d'héritier [2]	
➢ Succession non complexe	**GRATUIT**
➢ Succession complexe [3]	**1% du montant total des soldes des avoirs dans la limite de 850€**

(1) Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.

(2) En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, l'héritier justifie de sa qualité d'héritier soit par la production d'un acte de notoriété, soit par la production de l'attestation prévue au cinquième alinéa de l'article L. 312-1-4 du code monétaire et financier.

(3) En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, les opérations liées à la succession sont manifestement complexes dans l'une des situations suivantes :
- *en cas d'absence d'héritiers mentionnés au 1° de l'article 734 du code civil c'est-à-dire les enfants du défunt et leurs descendants.*
- *en cas de présence d'un contrat de crédit immobilier en cours à la date du décès,*
- *en cas de présence d'un ou plusieurs comptes à clôturer du défunt de nature professionnelle,*
- *en cas de constitution de sûretés sur les comptes et produits d'épargne à clôturer,*
- *en cas d'existence d'éléments d'extranéité (par exemple : résidence habituelle du défunt ou d'un héritier à l'étranger).*

Service clients Uni-Médias : pour toute question relative aux publications
No Cristal 09 69 32 34 40 – Appel Non Surtaxé
Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS.
La résiliation est possible à tout moment auprès d'Uni-Médias.

Pointe d'Agon

(1) Conditions en vigueur au 02/06/2025.

(2) Offre réservée aux clients des Caisses Régionales Crédit Agricole ayant souscrit au service Crédit Agcriole en Ligne.

(3) Prestation de télésurveillance exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le CA agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 €, Siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS - N° TVA FR 19 799869342 - Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2118-05-28-20190389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

Autres Services

Mon Sécuricoffre+	
5 GO[1,2]	**3€/mois**
50 GO[1]	**5€/mois**

Protection des particuliers		
La télésurveillance [3]	**Formule Initiale**	**Formule Intégrale**
	A partir de 21,90€/mois	**A partir de 32,90€/mois**
	NOUS CONSULTER	
Formule à domicile [4]	**A partir de 29,90€/mois**	
Formule aidant [4]	**A partir de 42,90€/mois** **Éligible au crédit d'impôt**	

Magazines – Offre réservée aux clients du Crédit Agricole	
Merci pour l'info Prestige (version numérique) ➢ Accès illimité au service " Les experts de Merci pour l'info " ➢ Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr ➢ Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique *(Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France,Plus de Pep's, Parents)*	**48€/an**
+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) et ses guides pratiques livrés à domicile	**38,08€/an**

(4) Les contrats de téléassistance sont proposés par NEXECUR Assistance, Groupe Crédit Agricole, Siège social : 13 rue de Belle Ile 72190 COULAINES - SAS au capital de 23 450 € - SIREN 515 260 792 RCS LE MANS - N° TVA FR 88 515260792 - Code APE : 9609Z - DECLARATION SERVICE A LA PERSONNE N° 515260792

Mont Saint Michel

Magazines – Offre réservée aux clients du Crédit Agricole - SUITE	
Merci pour l'info Premium (version numérique) ➢ Accès illimité au service " Les experts de Merci pour l'info " ➢ Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr ➢ Le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques, en version numérique	**18€/an**
+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) et ses guides pratiques livrés à domicile	**38,08€/an**
Merci pour l'info Essentiel (version numérique) ➢ Accès au service " Les experts de Merci pour l'info " : 2 demandes /an ➢ Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr ➢ Le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques, en version numérique	**12€/an**
+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) et ses guides pratiques livrés à domicile	**38,08€/an**
Magazines – Abonnement papier et numérique	
Santé magazine (Abonnement de 12 n°/an, précédé de 3 n° offerts)	**31,60€ / an**
Détente Jardin (Abonnement de 6 n° + 1 hors-série par an, précédé de 2 n° offerts)	**22,90€ / an**
Régal (Abonnement de 6 n° + 2 hors-séries par an, précédé de 2 n° offerts)	**27,90€ / an**
Maison Créative (Abonnement de 6 n° + 1 hors-série par an, précédé de 2 n° offerts)	**23,90€ / an**
Détours en France (Abonnement de 8 n° + 3 hors-séries par an, précédé de 2 n° offerts)	**49,80€ / an**
Plus de Pep's (Abonnement de 6 n°/an, précédé de 1 n°offert)	**19,90€ / an**
Parents (Abonnement de 6 n°/an (précédé d'un n° offert)	**18,90€ / an**

Les offres, produits et services qui ne sont plus commercialisés

Les offres groupées de services non commercialisées Le compte à composer – Le socle	
Tenue de compte	2,50€/mois Soit 30€/an
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Part RIB (option virement externe) /Titres	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail : ➢ alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur ➢ alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
Dossier Familial, version papier et numérique (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an. Détails en p. 39)	
*Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Merci pour l'info. (page 39)	

Pegasus Bridge

(1) Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €) selon la tranche choisie.

(2) Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €, 25 €) selon la tranche choisie.

Les offres groupées de services non commercialisées - Suite

Le compte à composer – MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit après le 01/01/2017

	Découvert	Prix
Assurance SécuriCOMPTE Découvert ➢ Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte souplesse du découvert (mensuelle) ➢ Ristourne des intérêts débiteurs [1]	De 1 à 500 €	**2,60€ / mois soit 31,12€ / an**
	De 501 € à 1000 €	**3,40€ / mois soit 40,80€ / an**
	De 1001 à 2000 €	**4,50€ / mois soit 54€ / an**
	2001 € et +	**5,90€ / mois soit 70.80€ / an**

Le compte à composer – MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit jusqu'au 31/12/2016

	Découvert	Prix
Assurance SécuriCOMPTE Découvert ➢ Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte souplesse du découvert (mensuelle) ➢ Ristourne des intérêts débiteurs [2]	De 1 à 300 €	**1,65€ / mois soit 19,8€ / an**
	De 301 € à 800 €	**2,60€ / mois soit 31,20€ / an**
	De 801 € à 1 200 €	**3,40€ / mois soit 40,80€ / an**
	De 1 201 € à 2 000 €	**4,50€ / mois soit 54€ / an**
	2001 € et +	**5,85€ / mois soit 70,20€ / an**

(1) La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

Les offres groupées de services non commercialisées - Suite	
Le compte à composer – MODULE COMPTE SÉCURISÉ	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Assurance : ➢ **SécuriCOMPTE Plus**[1] ➢ **SécuriCOMPTE Premium**	**SécuriCOMPTE Plus : 3,20€ /mois Soit 38,40€/an**
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	**SécuriCOMPTE Premium: 5€ /mois Soit 57/an**
Retrait d'espèces de dépannage	
Commande de carte en urgence	
Réédition code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)	
Le compte à composer – MODULE SUIVI @SSURÉ	
Assurance ➢ **SécuriWEB** ➢ **SécuriWEB Premium**	**SécuriWEB : 3,60€ /mois Soit 42,20€/an**
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail : ➢ Alerte achat à distance ➢ Mini relevés (hebdomadaire) ➢ Alerte temps des gestion	**SécuriWEB Premium: 4,40€ /mois Soit 52,80€/an**
Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer : Le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire les modalités sont les suivantes	
5% de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	**Compris entre 4,10€ et 5,09€**
10% de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	**Compris entre 5,10€ et 7,14€**
15% de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	**Compris entre 7,15€ et 9,17€**
20% de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	**Compris entre 9,18€ et plus**
EN + : Les Options bénéficient automatiquement du niveau de dégressivité tarifaire atteint au titre de l'équipement socle + modules.	

Avantages tarifaire supplémentaires :

A partir du 2ème COMPTE À COMPOSER - 50 % de réduction supplémentaire

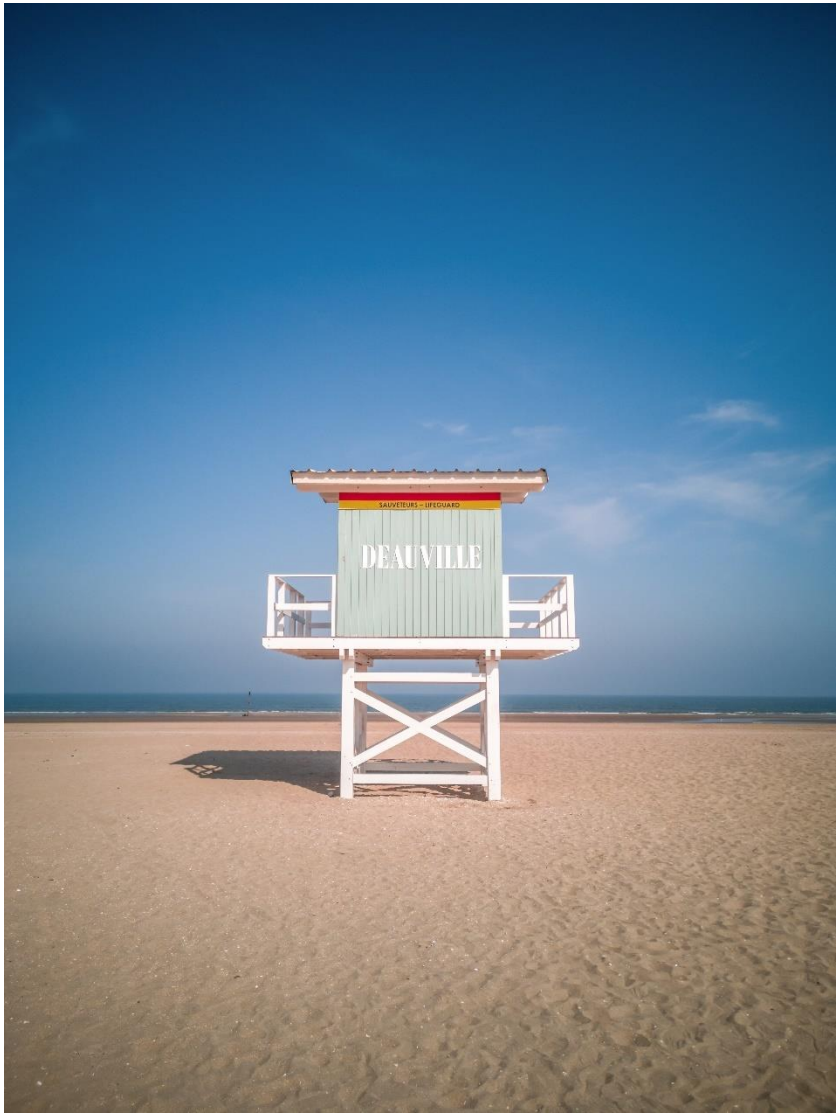

Deauville

Les offres groupées de services non commercialisées - Suite	
Les comptes services	
FREASY	**GRATUIT**
Cotisation Compte Service PRELUDE	**1€ / mois soit 12€ / an**
Cotisation Compte Service PRELUDE Plus	**3,45€ / mois soit 41,40€ / an**
Cotisation Compte Service Option 1	**5,20€ / mois soit 62,40€ / an**
Cotisation Compte Service Option 2	**8,24€ / mois soit 98,88€ / an**
Cotisation Compte Service Option 3	**10,80€ / mois soit 129,60€ / an**
Cotisation Compte Service INITIAL 1	**6,20€ / mois soit 74,40€ / an**
Cotisation Compte Service INITIAL	**7,45€ / mois soit 89,40€ / an**
Cotisation Compte Service Mozaic	**3,40€ / mois soit 40,80€ / an**
Cotisation Compte Service Souplesse 2	**7€ / mois soit 84€ / an**
Cotisation Compte Service Souplesse	**11,70€ / mois soit 140,40€ / an**
Cotisation Compte Service Optimum 2	**6,60€ / mois soit 79,20€ /an**
Cotisation Compte Service Optimum	**11 ,20€ / mois soit 134,40€ / an**
Cotisation Compte Service Mixte	**12,30€ / mois soit 147,60€ / an**
Cotisation Compte Service Feu Vert	**5,40€ / mois soit 64,80€ / an**
Cotisation Compte Service Tandem	**6€ / mois soit 72€ / an**
Cotisation Compte Service Stereo	**13,10€ / mois soit 157,20€ / an**
Cotisation Compte Service Stéréo 2	**10,50€ / mois soit 126€ / an**
Cotisation Compte Service Equilibre	**7,40€ / mois soit 88,80€ / an**
Cotisation Compte Service Projet	**8,35€ / mois soit 100,20€/ an**
Cotisation Compte Service Avantage	**7,55€ / mois soit 90,60€ / an**
Cotisation Compte Service Privilège	**8,55€ / mois soit 102,60€ / an**
Cotisation Compte Service Confort	**7,60€ / mois soit 91,20€/an**
Cotisation Compte Service Le Découvert	**2,80€ / mois soit 33,60€ / an**

Longues sur mer

Les offres groupées de services non commercialisées - Suite	
Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inlcus)	
Gestion du compte	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole en Ligne Part RIB (option virement externe)	**2€/mois Soit 24€/an**
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte ou sur la gestion du compte par SMS : ➢ Alerte solde débiteur et rejet d'opérations ➢ Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) « Mastercard Globe Trotter » (cotisation carte)	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Emission et réception d'un virement non SEPA	
Délivrance d'un chéquier	
Retrait d'espèce par carte [1]	
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie	
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en devises hors de la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	

(1) Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

(1) Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

(2) La carte Supplétis est une CARTE DE CREDIT, associée à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « CARTE DE CREDIT ». Les opérations de paiement et retrait effectuées à crédit sont imputées directement sur le compte re crédit renouvelable auquel la carte est rattachée. Le montant de la cotisation est hors coût de crédit.

(3) Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre Caisse Régionale.

Les offres groupées de services non commercialisées - Suite	
Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inlcus) - Suite	
Paiement par carte[1]	
En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	**2€/mois Soit 24€/an**
Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Globe Trotter sera résiliée le jour du 31ème anniversaire du titulaire ainsi que, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard Globe Trotter. En cas de résiliation de l'offre Globe Trotter, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessous non résiliés. La résiliation entraine l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.	
Tenue de compte - Offre qui n'est plus commercialisée	
Forfait des opérations courantes illimitées : Comprenant ➢ l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), ➢ la réception d'un virement SEPA, ➢ les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, ➢ les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA.	**1,08€/mois Soit 12,96€/an**
Cartes qui ne sont plus commercialisées	
Mastercard Globe Trotter	**48€/an**
Carte de crédit associée à un crédit renouvelable Supplétis[2]	**48€/an**
Carte Libre Service Bancaire[3]	**28,80€/an**
Carte Libre Service Bancaire Majeurs protégés[3]	**18€/an**
Carte Cirrus Mozaïc de retrait	**GRATUIT**
Autres services par carte non commercialisés	
Garantie Achat En Ligne (GAEL)	**19,20€/an**

Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

(Article D.312-1-1 I.A. Code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)
Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone…) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.
Tenue de compte
L'établissement tient le compte du client.
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)
L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)
L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)
L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Mont Saint Michel

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)
Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement
Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)
L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)
Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)
Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.
Commission d'intervention
Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entrainant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Cartographie des zones européennes

- Pays de la zone Euro*
- Pays de l'Union Européenne (U.E.)
- Pays de l'Espace Économique Européen (EEE)
- Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

¹ Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1er février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.

Cette liste est susceptible d'évoluer.

Résoudre un litige

En premier recours amiable : votre agence et le service Qualité Satisfaction Client

Votre agence est à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements sur le fonctionnement de votre compte ou sur l'utilisation des services mis à votre disposition et répondre à vos éventuelles réclamations.

Le service Qualité Satisfaction Client Si la réponse apportée par votre agence ne vous satisfait pas, ou si vous n'avez pas eu de réponse, vous avez la possibilité de formuler votre réclamation par écrit auprès de notre service Qualité Satisfaction Client. Il s'efforcera de trouver la meilleure solution à votre différend. Vous avez toujours la possibilité de formuler votre réclamation à l'oral ou par messagerie instantanée. Dans ce cas, si la réponse qui vous a été apportée ne vous donne pas pleinement satisfaction et si vous ne disposez pas d'une copie datée de votre réclamation, nous vous invitons à la formuler par écrit. Notez que sans réclamation formulée par écrit, vous ne pourrez pas saisir le médiateur.
Vous pouvez contacter le Service Qualité Satisfaction Client en charge des réclamations par courriel à reclamation@ca-normandie.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : Service Qualité Satisfaction Client - 15 Esplanade Brillaud-de-Laujardière - CS 25014 - 14050 Caen Cedex 4.

Votre agence ou le service qualité satisfaction client accuse réception de votre réclamation écrite dans un délai maximal de **10 jours ouvrables** à compter de l'envoi de votre réclamation. Votre agence ou le service qualité satisfaction client apporte une réponse à votre réclamation écrite dans un délai de **2 mois** au plus tard à compter de l'envoi de votre réclamation.

Les cas particuliers :

- Si la réclamation porte sur un service de paiement, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, ou au plus tard dans les 35 jours ouvrables en cas de situations exceptionnelles.
- Si la réclamation porte sur la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de votre contrat d'assurance et que la réponse apportée par votre conseiller ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le service Consommateurs ou Clients de la compagnie d'assurance concernée à l'adresse suivante :
  - ✓ Pour un contrat d'épargne, assurance-vie, retraite, prévoyance, décès : PREDICA Relation et Service Clients - 16-18 Bd de Vaugirard - 75724 PARIS CEDEX 15
  - ✓ Pour un contrat d'assurance Dommages (auto, habitation et autres), santé : PACIFICA Service consommateurs - 8-10 Bd de Vaugirard - 75724 PARIS CEDEX 15
  - ✓ Pour un contrat CAMCA : par mail : reclamations.camca@ca-camca.fr ou par courrier CAMCA - Service Réclamations- 53 rue la Boétie- CS40107- 75380 PARIS CEDEX 08

A compter de la date d'envoi de votre réclamation écrite, vous recevrez un accusé de réception dans les **10 jours ouvrables** et une réponse à votre réclamation au plus tard dans un délai de **2 mois.**

En dernier recours amiable : le médiateur

La saisine d'un médiateur est le dernier recours amiable.
Vous pouvez saisir gratuitement et par écrit l'un des médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence :

- Sous réserve que, vous n'avez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence et du service client de votre Caisse régionale(ou de votre compagnie d'assurance) par une réclamation écrite ; ou
- En tout état de cause dans un délai de deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu.

Votre demande doit être adressée au Médiateur compétent dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de votre Caisse Régionale (ou de la compagnie d'assurance concernée). A compter de la date à laquelle la saisine du Médiateur vous a été notifiée par ce dernier ainsi qu'à votre Caisse Régionale (ou a la compagnie d'assurance concernée), l'issue de la médiation prendra fin au plus tard dans un délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe.
Dans le cadre de votre saisine du Médiateur, vous nous autorisez expressément à communiquer au Médiateur tous les documents et informations utiles à l'accomplissement de sa mission. Vous nous déliez donc du secret bancaire vous concernant, pour les besoins de la médiation.
Le Médiateur bancaire doit être saisi par écrit pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte, opérations de crédit, services de paiement), de produits d'épargne, ainsi qu'en matière de commercialisation de contrats d'assurance distribues par votre Caisse Régionale :

- Soit par voie électronique : www.kergommeaux-mediateur-consommation.fr
- Soit par voie postale : Monsieur Xavier de Kergommeaux Médiateur de la consommation 68 avenue d'Iéna 75116 PARIS
- Soit par courriel : ker@kergommeaux-mediateur-consommation.fr

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à des produits ou services financiers : par internet (formulaire de demande de médiation disponible sur le site internet de l'AMF - Rubrique du Médiateur à l'adresse suivante : http://www.amf-france.org) ou par voie postale : Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse – 75082 PARIS Cedex 02
Le Médiateur de l'Assurance doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à l'application ou l'interprétation de contrats d'assurance ne relevant pas de leur commercialisation : par voie électronique sur le site internet du Médiateur à l'adresse suivante www.mediationassurance.org. Ou par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09.
Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisée(e) en ligne, le Client peut recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en Ligne accessible à l'adresse Internet* suivante : https://webgate.ec.europa.eu/odr
Le Médiateur immobilier proposé par Médimmoconso doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à des produits ou services liés à une transaction immobilière si votre agence Crédit Agricole Normandie n'a pu répondre à votre insatisfaction. Ce dispositif de médiation peut être joint par voie électronique, sur le site de Médimmoconso https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation/, ou par voie postale en écrivant à Association MEDIMMOCONSO, 1 allée du Parc de Mesemena – Bâtiment A – CS25222 – 44505 LA BAULE CEDEX ;
En dernier recours, vous pouvez engager une procédure judiciaire.

Document informatif à vocation non-publicitaire
**Accès gratuit hors coût d'accès au fournisseur à internet*
CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,dont le siège social est 15 Esplanade Brillaud-de-Laujardière, CS 25014, 14050 CAEN CEDEX 4, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Caen sous le numéro 478 834 930. Société de courtage d'assurance immatriculée au registre des intermédiaires en assurance sous le numéro 07 022 868.Identifiant unique CITEO : FR234284_01MEMX

NORMANDIE

LE TRI + FACILE

BAC DE TRI

Numéro utile en cas de suspicion de fraude

- Pour déclarer le blocage, la perte ou le vol de votre carte bancaire,
- Pour réagir suite à un virement ou une connexion douteuse à vos espaces en ligne
- Pour faire opposition sur un chèque :

09 69 39 92 91

(prix d'un appel local), **disponible et à votre récoute 7j/7 et 24h/24**.

Numéro accessible de l'étranger au **+ 33 9 69 39 9291**.
Faites également une déclaration aux autorités de police, ou au consulat.

En attendant, modifiez immédiatement votre code personnel d'accès en ligne et désactivez aussitôt les paiements à distance.

Adoptez les bons réflexes :

- Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires et conservez précieusement votre carte bancaire et son code confidentiel.
- Vérifiez régulièrement votre compte bancaire et utilisez des mots de passe suffisamment complexes et changez-les au moindre de doute.
- N'enregistrez pas vos coordonnées bancaires et privilégiez les moyens de paiement sécurisés.
- Soyez vigilant aux demandes de validation et n'ouvrez pas les messages suspects, leurs pièces jointes et ne cliquez pas sur les liens.
- Mettez régulièrement à jour votre appareil et son système d'exploitation
- Soyez vigilant sur les RIB/IBAN reçus par Email ou SMS.

« Méfiez-vous du serrurier »

Le Crédit Agricole Normandie ne vous demandera jamais vos codes, ni de valider une opération pour en annuler une autre ou encore d'effectuer un virement de sécurité. Raccrochez et contactez votre agence habituelle.

PAROLE DE NORMANDS,

PLUS BESOIN DE CHOISIR ENTRE LOCAL ET DIGITAL.

Ça vaut le coup d'en parler !

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

NORMANDIE

NORMANDIE

ADDENDUM
À partir du 29/04/2026

PARTICULIERS
Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires
En vigueur à partir du 29/04/2026

Tarifs en euro TTC lorsque la TVA est applicable

Cet addendum complète les principales conditions tarifaires en vigueur au 01/04/2026. Il comprend les modifications liées à la commercialisation de l'Offre Eko à partir du 29/04/2026 et de l'arrêt de la commercialisation de l'Offre Eko by CA à compter de ce même jour. Il comprend également les évolutions liées aux offres groupées de services Essentiel, Premium et Prestige ainsi que de leur prix.

Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait

CATÉGORIES DE CARTE	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - L'autre carte ▲●	19,65 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) - Maestro/Mastercard à autorisation systématique	35,30 €/AN	
- Eko Mastercard	41,80 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale) - Standard Mastercard - Visa Classic - Gold Mastercard - Visa Premier - World Elite Mastercard - Visa Infinite	48 €/AN 48 €/AN 147 €/AN 147 €/AN	48 €/AN 48 €/AN 147 €/AN 147 €/AN 330,50 €/AN 330,50 €/AN

Carte de paiement

	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique)	NOUS CONSULTER	

Carte de crédit associée à un crédit renouvelable (carte de paiement internationale)

	Paiement comptant à Débit immédiat	Paiement comptant à Débit différé
Standard Mastercard Cartwin[1]	48 €/AN	48 €/AN
Gold Mastercard Cartwin[1]	147 €/AN	147 €/AN

[1] Les cartes Cartwin sont des cartes associées à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elles portent la mention « Carte de CREDIT » au recto. Le client peut choisir si ses opérations sont débitées au comptant ou à crédit directement imputées sur le crédit renouvelable auquel la carte est rattachée.
Les retraits au comptant sont toujours débités immédiatement sur le compte associé. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client : carte à débit immédiat : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client au jour le jour. La carte Cartwin porte en sus la mention « DEBIT ». carte à débit différé (pour la Mastercard Cartwin et la Gold Mastercard Cartwin uniquement) : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue.
Le montant de la cotisation est hors cout du crédit.

Cotisation carte (suite)

Carte de retrait

Carte Libre Service Bancaire[1]	**GRATUIT**

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Carte de crédit associée à un crédit renouvelable Supplétis[2]	**48 €/AN**
Standard Mastercard Cart'LIB	**28,80 €/AN**
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Mastercard Globe Trotter	**48 €/AN**

Bon à savoir !

Le logo indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact.

Pour toute souscription d'une seconde carte de paiement sur un même compte (exclue L'Autre Carte) réduction de 50% sur la cotisation de la carte la moins chère.

[1] Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre agence.
[2] La carte Supplétis est une CARTE DE CREDIT, associée à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « CARTE DE CREDIT ». Les opérations de paiement et retrait effectuées à crédit sont imputées directement au jour le jour sur le compte de crédit renouvelable auquel la carte est rattachée. Elle porte la catégorie « DEBIT ». Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Cotisation à une offre groupée de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. A défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

Offre Prestige

Gestion du compte	
Tenue de compte	33 €/MOIS + DE 30 ANS 23 €/MOIS 26-30 ANS 15 €/MOIS 18-25 ANS DONT 4,5 € CORRESPONDANT AUX COTISATIONS D'ASSURANCE
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne (CAEL).	
Commission d'intervention	
Commission d'intervention[1] : 12 / an	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) « World Elite Mastercard » ou « Visa Infinite » (cotisation carte)	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Émission d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent, classique ou instantané, en agence ou en ligne)	
Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)	
Emission et réception d'un virement non SEPA	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[2]	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque	

[1] Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.
[2] Sauf gratuité imposée par la loi.

Offre Prestige (suite)

Retrait d'espèces par carte [1]	33 €/MOIS + DE 30 ANS 23 €/MOIS 26-30 ANS 15 €/MOIS 18-25 ANS DONT 4,5 € CORRESPONDANT AUX COTISATIONS D'ASSURANCE
Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel	
Retrait d'espèces en euro [2] dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en euro [2] ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Paiement par carte [3]	
En euro [2] ou en devises, dans ou hors pays de l'EEE	
Assurance de la Banque au Quotidien	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Premium [4]	
Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : SécuriWEB Premium	
Merci pour l'info Prestige (version numérique)	
• Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)	
Mon Sécuricoffre +	
50 Go	

[1] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
[2] Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 2021/1230).
[3] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
[4] Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

Offre Premium

Gestion du compte	
Tenue de compte	
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc): Crédit Agricole en Ligne (CAEL)	
Commission d'intervention	
Commission d'intervention [1] : 12 / an.	
Moyens et opérations de paiement	16 €/MOIS + DE 30 ANS 9 €/MOIS 26-30 ANS 5 €/MOIS 18-25 ANS DONT 4,5 € CORRESPONDANT AUX COTISATIONS D'ASSURANCE
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Gold Mastercard » ou « Visa Premier » (cotisation carte)	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Émission d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent, classique ou instantané, en agence ou en ligne)	
Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)	
Emission et réception d'un virement non SEPA : 10 virements / an	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA [2]	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque : 3 / an.	

[1] Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.
[2] Sauf gratuité imposée par la loi.

Offre Premium (suite)

Retrait d'espèces par carte[1]	
Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel	
Retrait d'espèces en euro[2] dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en euro[2] ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : Illimité.	
Paiement par carte[1]	16 €/MOIS + DE 30 ANS 9 €/MOIS 26-30 ANS 5 €/MOIS 18-25 ANS DONT 4,5 € CORRESPONDANT AUX COTISATIONS D'ASSURANCE
En euro[5] dans un pays de l'EEE	
En devises dans ou hors pays de l'EEE : Illimité.	
Assurance de la Banque au Quotidien	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Premium[3]	
Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : SécuriWEB Premium	
Merci pour l'info Premium (version numérique)	
• Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique	
Mon Sécuricoffre +	
5 Go	

[1] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
[2] Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 2021/1230).
[3] Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

Offre Essentiel

Gestion du compte	
Tenue de compte	10 €/MOIS + DE 30 ANS 6 €/MOIS 26-30 ANS 3 €/MOIS 18-25 ANS DONT 1 € CORRESPONDANT AUX COTISATIONS D'ASSURANCE
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc): Crédit Agricole en Ligne (CAEL).	
Commission d'intervention	
Commission d'intervention[1] : 12 / an.	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Standard Mastercard » ou « Visa Classic » (cotisation carte)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Émission d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent, classique ou instantané, en agence ou en ligne)	
Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[2]	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque : 1 / an	

[1] Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.
[2] Sauf gratuité imposée par la loi.

Offre Essentiel (suite)

Retrait d'espèces par carte [1]	10 €/MOIS + DE 30 ANS 6 €/MOIS 26-30 ANS 3 €/MOIS 18-25 ANS DONT 1 € CORRESPONDANT AUX COTISATIONS D'ASSURANCE
Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel	
Retrait d'espèces en euro [2] dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en euro [2] ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Paiement par carte [1]	
En euro [2] dans un pays de l'EEE	
Assurance de la Banque au Quotidien	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus [3]	
Merci pour l'info	
• Accès au service de renseignements Allô Expert Merci pour l'info : 2 demandes / an • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique	
Mon Sécuricoffre +	
5 Go	

Offre Eko (nouvelle offre commercialisée depuis le 29/04/2026 Offre uniquement souscriptible pour les nouveaux clients).

Gestion du compte	GRATUIT
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne (CAEL)	
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la gestion du compte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	

[1] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
[2] Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 2021/1230).
[3] Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave.
L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

Moyens et opérations de paiement	**GRATUIT**
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte). **Facturation de 5€/mois en cas de non usage de la carte virtuelle sur 30 jours consécutifs.**	
Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Paiement par carte [1]	
En euro [2] dans un pays de l'EEE	

Moyens et opérations de paiement avec la carte de débit physique en option	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) « Eko Mastercard »	**EN OPTION : 1 €/MOIS** (cotisation carte)
Paiement en euros [2] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE).	
Retraits d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel et de la Banque Chalus	
Retraits d'espèces en euro dans la zone euro ET en euros [2] ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 3 retraits/mois	**1 €/RETRAIT À PARTIR DU 4ÈME RETRAIT/MOIS**
Assurance de la banque au quotidien (en option)	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus en option à 1€ / mois	**EN OPTION : 1 €/MOIS**

[1] Au moyen de la carte de débit virtuelle incluse dans l'offre
[2] Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 2021/1230).

Offre Eko by CA (offre commercialisée jusqu'au 28/04/2026)

Gestion du compte	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne (CAEL)	
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte ou sur la gestion du compte par SMS : • alerte si solde du compte inférieur à 20 € • alerte solde débiteur et rejet d'opérations • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement • alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs Crédit Agricole	
E-relevé mensuel	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) « Eko Mastercard » (cotisation carte)	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	**2,00 €/MOIS**
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Comprenant l'émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Délivrance d'un chéquier (sur demande)	
Retrait d'espèces par carte [1]	
Retrait d'espèces en euro à un distributeur automatique du Crédit Agricole	
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro ET en euros ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 25 retraits / an	
Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits / an	

[1] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Bon à savoir !

L'offre eko n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.
En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients eko se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : **22 € / chèque**
- Montant du chèque supérieur à 50 € : **42 € / chèque**

Tous les produits, services et opérations non – listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre eko sera résilié, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard Eko, de souscription d'une carte complémentaire et de souscription d'une autorisation de découvert. En cas de résiliation de l'offre eko, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraine l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate de barème tarifaire en vigueur à la date de résiliation.

Ordres de Bourse : achat et vente en France

EN AGENCE	PEA / PEA - PME	Compte titres/ PERI Titres
Sélection ETF agence	0,25% du montant de l'ordre (Mininum 1 €)	

PAR INTERNET : Invest'Store Initial[1]		
Abonnement au service Invest'Store INITIAL	GRATUIT	GRATUIT
Actions et obligations françaises	0,5% du montant de l'ordre	0,6% du montant de l'ordre, Minimum 10,75€

PAR INTERNET : Invest'Store INTÉGRAL[1]		
Abonnement au service Invest'Store Intégral -> Moins de 12 ordres de Bourse /an -> A partir de 12 ordres de Bourse / an	96€ GRATUIT	
-> Ordre ≤ à 1 100€	0,5% du montant de l'ordre maxi 1€	Forfait 1 €
-> Ordre > à 1 100€	0,12 % du montant de l'ordre	

ORDRES PASSÉS PAR LE CENTRE D'APPELS TÉLÉPHONIQUES (02 54 81 57 75)[2]		
Frais proportionnels sur le montant de l'ordre	1,2%	
Obligations, Actions, bons de souscription, ETF et assimilés :		1,20% du montant de l'ordre Minimum 16,70€ Frais fixes à la ligne : 5,55€
Droits d'attribution et droits de souscription :		1,20% du montant de l'ordre Minimum 6,60€

SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (SRD)	
-> Frais proportionnels sur le montant de la position par jour de portage -> Montant minimum -> Frais d'accès au service SRD (refacturation des frais d'intermédiaire))	0,03% 6,90€ 4,70€/mois

(1) Limités à 0,5% du montant de l'opération pour les titres cotés si elle est réalisée par voie dématérialisée, et à 1,2% dans les autres cas, plafonds non applicables pour les titres cotés hors UE et EEE. Frais de marché en sus, variables selon le lieu d'exécution.

(2) Frais de marché en sus, variables selon le lieu d'exécution

Document informatif à vocation non-publicitaire

Édité par Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé 15 esplanade Brillaud de Laujardière - CS 25014 - 14050 CAEN CEDEX 4 - Immatriculée au RCS de CAEN sous le numéro SIREN 478 834 930 - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n°07 022 868 - Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et syndic numéro CPI14012021000000026 délivrée par la CCI de CAEN, bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA 53 rue de la Boétie 75008 PARIS. Identifiant unique CITEO : FR234284_01MEMX.